

Est-il éthique de posséder un animal de compagnie ?

Démarche :

Devenir vétérinaire est pour nous une vocation depuis l'enfance, avec comme valeurs principales le respect de la vie dans son ensemble et surtout la protection de ceux qui n'ont pas la parole : les animaux. Arrivés à l'école, dès les premiers cours, nous apprenons, en plus des notions médicales, les notions d'éthique vétérinaire, d'ethnologie, de bien-être animal et la diversité professionnelle du métier de vétérinaire intégré au concept de santé globale. Nous avons donc pris conscience que l'éthique professionnelle vétérinaire est une éthique pluridisciplinaire dont le fondement principal est la santé globale. Récemment, dans l'actualité, nous constatons une hausse de l'intérêt porté à la cause animale par l'opinion publique, une indignation face à l'abattage des animaux et à leurs conditions d'élevage, mais aussi une sensibilisation au bien-être des animaux plus proches de nous : nos animaux de compagnie.

En tant que futurs vétérinaires cette révolution de pensée nous oblige à nous interroger sur l'avenir de notre éthique professionnelle. C'est en confrontant nos idées et en nous appuyant sur nos stages en entreprise que nous en sommes venus à nous demander : est-il éthique de posséder un animal de compagnie ?

Résumé de l'essai :

D'abord, nous réaliserons une rétrospective historique sur la relation homme/animal, sur l'évolution légale des animaux et enfin sur la naissance de l'éthique vétérinaire.

Ensuite, nous développerons les dérives de la sélection génétique, la méconnaissance de l'animal par son propre propriétaire ou par la société, et en aborderons les incidences environnementales.

Enfin, nous détaillerons les courants de pensée actuels concernant la cause animale, et apporterons les solutions que le vétérinaire peut proposer pour maintenir une domestication éthique de l'animal de compagnie.

Bibliographie :

- CHAPOUTIER G, La Question Animale, Presses Universitaires de Rennes, 2016
- FOLTZER M, Thèse vétérinaire, VetAgro Sup, 2014
- DESNOYERS P, Le bien être des animaux de compagnie, Agrobiosciences, 2005, www.agrobiosciences.org
- Code rural et de la pêche maritime, www.legifrance.gouv.fr
- TRESSET A, Coévolution bioculturelle, 2016, www.cnrs.fr
- Académie vétérinaire de France, Les hypertypes canins, 2018, www.academie-veterinaire-defrance.org
- Société centrale canine, 2018, www.centrale-canine.fr

Introduction :

La France est au 2^e rang mondial, après les Etats-Unis, du nombre d'animaux de compagnie. En effet 49,5% des foyers français possèdent un animal, avec 13,5 millions de chats et 7,3 millions de chiens.

Si récemment le chat a devancé le chien car apparemment moins contraignant d'entretien, on observe une stabilité du nombre d'animaux, mais une évolution de leur niveau de vie : accroissement du respect de l'animal, meilleure qualité des soins apportés par le propriétaire au niveau alimentaire et médical. En termes économiques, ceci constitue un véritable marché, représentant en 2016, 20 000 entreprises, 80 000 emplois, 29 milliards d'euros de chiffres d'affaires ; avec près de 6 milliards pour l'achat des animaux, 1,5 milliards pour les accessoires, 1 milliard pour la santé et le toilettage et 500 millions pour les assurances.

La population attend un service de plus en plus conséquent quand il s'agit de son animal de compagnie et le vétérinaire doit donc, en développant son éthique professionnelle, répondre à l'augmentation des exigences de cette nouvelle génération de clients.

Bien que notre interrogation éthique s'étende à l'ensemble des animaux de compagnie, dont les Nouveaux Animaux de Compagnie (reptiles, rongeurs...), nous limiterons notre essai aux animaux domestiqués de longue date, plus répandus et sur lesquels nous avons plus de recul, à savoir le chat et le chien.

I. L'animal de compagnie dans la société

A. Coévolution Homme/Animal

Le chien, *Canis Lupus familiaris*, est issu de plusieurs sous-espèces de loups. La population de loups se serait rapprochée des habitations humaines attirée par les restes alimentaires, et l'homme l'aurait alors apprivoisée afin de s'en servir à la chasse menant à la domestication du chien en 30 000 av. J.-C. Une longue coévolution de ces deux espèces a créé l'espèce que l'on connaît aujourd'hui. Il existe même deux modifications génétiques du chien qui en témoignent :

- la création de l'amylase (enzyme permettant de digérer l'amidon des céréales) qui date de l'époque où a commencé l'agriculture
- une augmentation du taux d'ocytocine (hormone liée à l'affectivité) lors des interactions homme-chien.

La domestication du chat domestique, *Felis catus*, issu du chat sauvage *Felis silvestris*, est beaucoup plus récente puisque débutant en 7 000 av. J.-C. et serait à corrélérer avec le développement de l'agriculture et donc le regroupement de foyers de rongeurs dans les grains. Puis le chat est tombé en désuétude au Moyen-Âge et ce n'est que depuis le XVII^e siècle qu'il est redevenu un animal de compagnie. Le chat présente moins de marqueurs génétiques de sa domestication par rapport au chien, référence de l'espèce hyper domestiquée.

B. Le droit animal

Récemment, des scandales concernant les abattoirs, dénoncés par l'association L214, ont ramené sur le devant de la scène la question de la souffrance animale, et donc des droits des animaux.

Le droit des animaux naît en 1791 par une loi de défense de l'animal qui stipule que l'homme possède l'animal parmi ses biens, en dispose donc en maître.

La loi Grammont de 1850 prône la défense animale, punissant d'une amende la maltraitance des animaux sur la voie publique pour préserver la sensibilité des individus qui en seraient témoins.

En 1963, la loi se durcit et chaque acte de cruauté envers un animal, autre que sauvage, est considéré comme un délit et est passible d'un emprisonnement et d'une amende.

En 1976, près d'un siècle après que Darwin eut déclaré que "tout comme l'homme, les animaux ressentent le désir, la douleur, le bonheur et le malheur", la loi nuance ses propos quant à l'animal et le reconnaît comme étant un être sensible dans les codes rural et pénal.

Le code civil s'harmonise en 2015 et l'animal domestique devient totalement reconnu comme un être sensible aux yeux de la loi tout en restant un bien meuble.

C. Le lien étroit entre éthique professionnelle vétérinaire et éthique animale

Selon l'Académie Française, l'éthique se définit comme "une réflexion relative aux conduites humaines et aux valeurs qui les fondent, menée en vue d'établir une doctrine, une science de la morale". L'objectif de l'éthique est de développer la réflexion personnelle, l'ouverture d'esprit et la prise de conscience des intérêts d'autrui.

L'éthique vétérinaire est toute nouvelle dans l'éducation des futurs vétérinaires puisque développée dans les années 1970 au Royaume-Uni par le groupe d'Oxford, pour ensuite finalement se répandre.

Ce qui a mené la profession à développer son éthique est le développement de l'éthique animale qui peut être définie comme "l'étude de la responsabilité morale des hommes à l'égard des animaux, pris individuellement". Elle se différencie ainsi du bien-être animal car elle permet une remise en cause profonde de la relation homme-animal, quand l'unique but de ce premier est de garantir l'absence ou la minimisation de la souffrance de l'animal exploité. L'éthique animale implique en fait plusieurs sous disciplines : science du bien-être animal, droit de l'animal, psychologie animale et éthique environnementale.

Mais l'éthique vétérinaire n'est pas uniquement l'éthique animale, et, dans Veterinary Ethic, J.Tannenbaum définit quatre branches en éthique vétérinaire :

- la descriptive, correspondant aux valeurs morales communes à la profession
- l'officielle, où les normes, les comportements et les valeurs de la profession sont déterminés par des organisations officielles vétérinaires
- l'administrative, dont les règles sont définies légalement par le gouvernement
- la normative, consistant en la réflexion philosophique pour différencier le bien du mal et rechercher le comportement et l'attitude moralement corrects à adopter en toute circonstance

L'éthique vétérinaire s'interroge sur l'éthique animale mais comprend d'autres règles en partie répertoriées dans son code de déontologie. Il est donc important de noter que nous interrogeons l'éthique animale dans cet essai mais surtout comment l'éthique professionnelle vétérinaire dans sa pluridisciplinarité, peut répondre à ce courant de pensée sociétal en développement.

Si le vétérinaire n'a pas tous les pouvoirs pour régler les problèmes de non-respect de l'éthique animale, de par son positionnement central dans la santé globale et les divers postes qui lui incombent (cabinet, recherche, santé publique), il a un rôle majeur dans la société. Grâce à ses connaissances, le vétérinaire se doit dans son éthique professionnelle d'être l'avocat des animaux et le garant de l'éthique animale.

Le vétérinaire praticien, en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des clients va souvent se voir poser des questions sur des sujets divers, s'éloignant de la simple santé animale, auxquelles il devra être à même de répondre.

II. Les problèmes dans le fait de posséder un animal

A. La sélection génétique

Les premières races différentes de chiens remonteraient à 2 000 av. J.-C. Au XIII^e siècle, commence le développement des races avec les chiens de chasse mais c'est au XIX^e siècle, avec le développement de l'animal de compagnie, qu'on observe une explosion du nombre de races, à l'origine du LOF, Livre des Origines Français en 1885. Il s'est ensuite beaucoup développé et augmente encore, avec un total de 357 races en 2018.

Le vétérinaire praticien se retrouve donc de plus en plus confronté à de nouvelles races dont les spécificités ne sont pas encore toutes connues.

1. La lignée beauté

La sélection génétique de nouvelles races s'intensifie et mène à favoriser des animaux avec des caractéristiques toujours plus poussées à l'extrême, on parle d'hypertype. Malheureusement, cette sélection génétique peut se révéler néfaste pour l'animal. L'un des exemples le plus répandu en clientèle vétérinaire est le type brachycéphale, donc les animaux à museau court tels que le bouledogue, ou le persan. Avec le rétrécissement du museau de ces animaux, ont été générés des problèmes au niveau de l'appareil respiratoire entraînant la sélection d'un animal qui semble ronfler mais qui est en réalité en train de s'étouffer à chaque instant de sa vie du fait de ses anomalies morphologiques, augmentant le risque de mort subite.

De nombreux autres exemples existent, comme la prédisposition de certaines races de chien au cancer ou encore la myopathie congénitale du chat sphinx, due à la sélection non voulue de maladies concomitantes à la sélection morphologique.

2. La lignée travail

Comme le dit très bien P.Desnoyers, “ce sont ces mêmes animaux utilitaires, voués à la chasse ou à la garde, qui sont devenus massivement les compagnons de nos journées”. Le vétérinaire praticien voit donc de plus en plus de propriétaires ayant cédé aux effets de mode et choisi leur compagnon sur des critères esthétiques sans anticiper les besoins spécifiques de la race, venir le consulter au sujet de ce qu’ils jugent être un problème comportemental de leur animal.

En 2017, la Centrale Canine rapporte que les 3 races de chiens préférées des Français en terme d’achats sont le berger belge, australien, et allemand. Ces 3 races qui, jusqu’il y a peu, étaient sélectionnées en fonction de leur aptitude à garder et protéger un troupeau, aptitude maintenant inscrite dans leurs gènes, se sont, avec la mode, retrouvés dans le domicile de tout citoyen, entraînant des problèmes comportementaux liés à une frustration de l’animal par rapport à ses aptitudes de travail, comme un chien courant après sa queue ou un chien “troupeautant” (c’est-à-dire réunissant en troupeau) fréquemment des enfants.

B. La méconnaissance de l’animal...

1. ...Conduisant à la maltraitance

Le bien-être animal a été défini en 1992 par le Farm Animal Welfare Council et regroupe 5 critères : ne pas souffrir de faim ou de soif, d’inconfort, de douleur ou maladie, de peur ou de détresse et enfin, pouvoir exprimer le comportement naturel propre à l’espèce.

Ici, ce n’est pas la génétique de l’animal qui va être mise en cause pour son bien-être, mais la façon dont le propriétaire respecte ou non ces différents critères. Certains propriétaires croyant bien faire, peuvent, par leur méconnaissance, arriver à de la maltraitance. Le vétérinaire est confronté tous les jours à de nombreux exemples d’inadéquation entre les besoins de l’animal et son environnement. Avec le véganisme, de nombreux propriétaires décident d’adapter l’alimentation de leur animal de compagnie à ce courant ce qui conduit finalement à des carences nécessitant la consultation en urgence. Aussi, la renommée d’une série télévisée, Game of Throne est corrélée à l’augmentation de chiens nordiques tels que les huskys, héros de ladite série. La température idéale pour ces chiens est aux alentours de 5°C, d’où leur inconfort dans nos régions, où même en hiver l’habitat est chauffé autour de 19°C.

Le vétérinaire est le premier témoin du fait que ce n’est pas parce que l’homme a co-évolué pendant des millénaires avec le chien, qu’il connaît tous ses besoins et comment y répondre.

2. ...Conduisant au rejet de l'animal par la société

Le chien, en tant que compagnon quotidien de l'homme, s'intègre dans la vie de la société dans son ensemble, et donc dans la vie de personnes ayant fait le choix de ne pas posséder d'animaux. On découvre alors une inadéquation entre les besoins de l'animal et donc de son propriétaire, qui doit promener son chien, idéalement en liberté, et le citoyen non habitué au chien (parfois cynophobique) ne désirant croiser ni le chien ni ses incivilités (déjections, aboiements, morsures). Ces personnes ne possédant pas d'animaux peuvent alors être un frein à son intégration dans la société par leur méconnaissance et parfois par la peur qu'ils en ont.

C. Les problèmes environnementaux

Les propriétaires d'animaux de compagnie ont un impact sur l'environnement plus important qu'une personne sans animal. Une étude a calculé que l'empreinte carbone moyenne d'un chien et d'un chat était respectivement de 0.84 et 0.15 ha par an concernant la production de nourriture animale. Cet impact climatique est également renforcé par les émissions des usines de transformation et les industries de jouets pour animaux. Ensuite, ces animaux émettent des déjections qui bien que biodégradables, seront fréquemment ramassées dans des sacs plastiques pour être brûlées, et augmenteront ainsi encore l'empreinte carbone de l'animal.

A cela s'ajoute le risque infectieux. On peut notamment penser à la toxoplasmose excrétée par le chat, qui peut entraîner des avortements chez les femmes enceintes et qui selon une étude récente a engendré par la contamination de l'eau par les selles, le développement de la maladie dans la population de bélugas du Québec à l'origine d'une forte mortalité.

Il a aussi été montré que les animaux de compagnie, surtout le chat, de par la prédation, et en synergie avec l'urbanisation, diminuait la biodiversité.

De plus, avec le développement de la médecine vétérinaire, de nouvelles molécules sont disponibles dans la pharmacopée, notamment les molécules anti cancéreuses, les antibiotiques, qui peuvent se retrouver dans les urines et donc dans l'environnement.

On observe donc que l'animal de compagnie a un impact multiple dans l'environnement dans lequel il évolue et avec lequel il interagit.

Après avoir exposé divers problèmes inhérents aux animaux de compagnie, nous allons développer comment l'éthique vétérinaire peut apporter des réponses à ces problématiques actuelles.

III. La perception nouvelle de l'animal de compagnie et les solutions des vétérinaires

A. De nouvelles façons de penser l'animal

L'éthique animale, assez récente, a été motivée par la contestation de l'élevage industriel et crée depuis nombre de réflexions sociétales qui se propagent.

Certains points rassemblent : de nombreux acteurs de l'éthique animale sont antispécistes, ils ne font pas de l'appartenance à une espèce un critère discriminant de considération morale. D'autres points divisent en partie et sont à l'origine de 2 principaux courants de pensée :

Les déontologistes suivent une approche selon laquelle une action est moralement bonne si elle est accomplie par devoir ou par respect pour la loi. Les actes ont une valeur intrinsèque : ils sont bons ou mauvais, indépendamment des sujets et des conséquences. Leur but principal est de défendre le droit des animaux. Si l'on considère que l'animal a le droit non seulement de ne pas souffrir, mais encore de ne pas être exploité par l'homme, alors cela implique souvent l'abolitionnisme, donc l'abolition de toute exploitation animale. Comme l'a dit le déontologiste T.Regan lors d'une interview : « notre but n'est pas d'élargir les cages, mais de faire qu'elles soient vides ».

Fondamentalement, l'utilitarisme s'y oppose et évalue moralement l'action en fonction de ses conséquences : une action est bonne si elle produit les meilleures conséquences possibles. Leur point de vue est donc souvent plus souple en souhaitant maximiser le bien-être animal et en réduisant la souffrance inutile. Selon ses adeptes, dits welfaristes, il est envisageable, d'accepter la souffrance animale si on estime qu'elle produit un plus grand bien, comme la recherche médicale.

Depuis plusieurs années les conditions des animaux au contact de l'homme n'ont cessé de s'améliorer suivant l'idée majoritairement partagée par les welfaristes : maintenir l'exploitation animale mais en améliorant le bien-être animal. Si certains voudraient aller plus vite, comme les abolitionnistes ou vegans, en supprimant toute exploitation animale, en tant que vétérinaires nous devons continuer à assurer la santé globale tant qu'elle existera. Pour cela, après la mise en place d'inspections dans les abattoirs et les élevages, le vétérinaire a un rôle à jouer dans le contrôle des conditions de vie de nos animaux de compagnie.

B. Les rôles du vétérinaire

En tant que spécialiste de l'animal et avec le développement de la santé globale, le vétérinaire se retrouve au coeur de la santé globale et son avis est donc souvent consulté par le gouvernement, que ce soit par le biais de l'instance ordinaire, de l'Académie Vétérinaire de France ou des différents syndicats. D'ailleurs, les vétérinaires sont impliqués auprès de grandes institutions législatives comme le Sénat, où aujourd'hui, 2 vétérinaires siègent et 1 préside. Ce rôle reste malgré tout exceptionnel et le vétérinaire a de grandes cartes à jouer directement au contact du propriétaire.

1. Maîtriser la sélection génétique

Il existe de nos jours de nombreuses opérations dans le but de corriger certaines anomalies morphologiques liées aux hypertypes, comme l'opération du voile du palais et de la sténose des narines chez les brachycéphales, mais il s'est aussi beaucoup développé une médecine vétérinaire comportementale. Il faut d'après l'Académie Vétérinaire Française, qui a apporté son avis concernant l'augmentation du nombre d'hypertypes en France, rassembler les observations relatives à la pathologie et au traitement des hypertypes afin de pouvoir améliorer leur prise en charge, mais également prévenir plutôt que de guérir. C'est pourquoi ils recommandent notamment fortement aux vétérinaires de participer à la rédaction des standards de races et à l'information et la sensibilisation des éleveurs et du public aux notions de santé et de bien-être.

2. S'occuper d'un animal n'est pas inné

Afin que les propriétaires répondent correctement aux besoins de leurs animaux dans le respect du bien-être animal, les vétérinaires portent de plus en plus attention à chacun des 5 critères. On a par exemple vu se développer le temps de consultation lors des visites vaccinales, notamment pour un jeune animal, afin de s'assurer de la connaissance du propriétaire au sujet de son animal et de ses besoins. Les vétérinaires ont aussi créé pour répondre aux questions des éventuels futurs propriétaires, l'Institut National de l'Animal de Compagnie qui rassemble de nombreuses informations permettant de connaître les diverses implications auxquelles il faut avoir réfléchi avant d'adopter un animal.

Récemment en Wallonie a été adopté un texte visant à promouvoir le bien-être animal par le biais d'un permis de détention, rédigé sous la direction de vétérinaires. Celui-ci sera distribué automatiquement à chaque personne acquérant un animal mais pourra être retiré ainsi que l'animal en cas de maltraitance.

3. Défendre la santé globale

C'est sans doute le domaine qui fait le plus appel à la pluralité du métier de vétérinaire.

Concernant l'empreinte carbone des animaux, les vétérinaires d'abattoir ont expliqué que la viande utilisée dans la nourriture animale, est produite pour l'homme mais finalement déclassée, et donnée à l'animal évitant le gaspillage, ainsi l'empreinte carbone animale calculée est biaisée.

Pour lutter contre les zoonoses, chaque type de vétérinaire va avoir un rôle, qu'il travaille en recherche pour trouver des traitements, en abattoir pour écarter une viande dangereuse, ou en cabinet pour informer sur la conduite à tenir. Le vétérinaire sera alors souvent au sein d'une équipe multidisciplinaire dans laquelle il est indispensable.

Quant à la protection de l'écosystème, des campagnes de sensibilisation à la stérilisation ont été réalisées, diminuant le nombre de chats et donc la prédation.

C. Intérêt de l'animal de compagnie

Alors, qu'il a longtemps été utilisé pour le travail, on pourrait se demander l'intérêt de conserver un animal qui semble ne plus rien produire de concret pour son propriétaire. Mais, il a été prouvé que l'animal apporte beaucoup à l'homme. Lors de nos stages en cabinet, nous avons tous déjà rencontré un client dont l'animal était considéré comme la seule famille et en cela, le poids de la responsabilité du vétérinaire ne fait qu'augmenter. L'animal est de plus créateur de liens sociaux, notamment entre propriétaires de chiens lors des sorties. Il a été également prouvé que posséder un animal de compagnie était bénéfique pour la santé par divers aspects : diminution du stress, donc des maladies qui lui sont liées, favorisation de l'immunité et permettrait d'augmenter l'espérance de vie. Ils stimuleraient aussi le développement affectif des enfants de manière importante.

Conclusion :

Différents domaines éthiques sont donc en lien avec le fait de posséder un animal de compagnie, et l'éthique professionnelle vétérinaire a dû se réinventer et évoluer pour répondre aux nouvelles attentes. Le vétérinaire, grâce à sa connaissance de l'animal, a su se diversifier pour apporter des solutions aux enjeux actuels globaux que lui posent la société moderne. De nouvelles problématiques concernant l'animal de compagnie apparaissent tous les jours. On peut noter la naissance de nouvelles formes d'utilisations de l'animal, telle la zoothérapie, à l'origine de visites de chiens dans les hôpitaux, et la création de "bars à chats", où ces animaux de compagnie deviennent animaux de travail, potentiellement soumis à des dérives.

Le vétérinaire a donc un rôle de conseil et de surveillance des pratiques touchant à l'animal et doit par conséquent en permanence élargir sa vision éthique.